

Réglementation des biodéchets : explications !

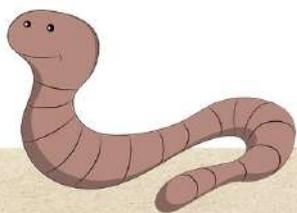
1 La réglementation concerne les déchets alimentaires !

2 Conformément au droit européen et à la loi AGEC *

** Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire*

3 Solutions étudiées et développées sur le territoire :

- Compostage individuel
- Compostage collectif
- Collecte séparée des déchets alimentaires



La CCSB accompagne ses habitants pour la gestion des déchets alimentaires.

+ d'infos sur : www.ccsb-saonebeaujolais.fr

Service Gestion des déchets | 04 74 66 18 24 (services techniques)
| dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr

J'aime mon Beaujolais,
je fais attention à mes
déchets

